

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 034-263400194-20240422-438-DE

Séance du 19 avril 2024,
L'an deux mille-vingt-quatre et le 19 avril à
14h00, le Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale s'est assemblé
sous la Présidence de Monique GALEOTE,
Vice-Présidente

Délibération n° 438

Objet :

ERRD 2023 de l'EHPAD

Vote :

Nombre de conseillers en exercice : 13
Présents ou représentés : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents :

Ahmed KASSOUH, Marc PIMPETERRE,
Monique GALEOTE, Michel PANIS, Gilbert
MARTINEZ, Marie-Pierre DELCROIX, Michèle
NICOL, Damien ALIBERT

Représentés :

Non représentés : Gaëlle LEVEQUE, Magali
STADLER, Laurent MAITRE, Edith
POMAREDE, Marie THOMANN,

Secrétaire de séance : Guilhem RAMBAUD

Vu le rapport relatif à la fixation des recettes hébergement et dépendance au titre de l'exercice 2023 du département de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du Président du département de l'Hérault fixant la dotation globale dépendance et les tarifs journaliers de l'EHPAD ;

Vu la décision tarifaire n°18808 portant modification du forfait global de soins pour 2023 ;

Vu la décision tarifaire n°35278 portant modification du forfait global de soins pour 2023 ;

Vu le rapport de la Présidente

Considérant que le compte de résultat principal comme suit :

Charges		Produits	
Groupe	Montant	Groupe	Montant
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	689 698,72 €	Groupe 1 : Produits de la Tarification	4 028 033,79 €
Groupe 2 : Charges afférentes au Personnel	3 120 375,05 €	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	228 401,40 €
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	824 279,89 €	Groupe 3 : Produits exceptionnels et financiers	154 152,10 €
TOTAL	4 634 353,66 €	TOTAL	4 410 587,29 €
		Résultat déficitaire	223 766,37 €

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré sur cette affaire :

CONSTATE et APPROUVE les identités de valeurs avec les indications de compte de la gestion du Trésorier du SGC Cœur d'Hérault,

DECIDE d'approuver l'ERRD 2023 comme suit :

Charges		Produits	
Groupe	Montant	Groupe	Montant
Groupe 1 : Charges afférentes à l'exploitation courante	689 698,72 €	Groupe 1 : Produits de la Tarification	4 028 033,79 €
Groupe 2 : Charges afférentes au Personnel	3 120 375,05 €	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	228 401,40 €
Groupe 3 : Charges afférentes à la structure	824 279,89 €	Groupe 3 : Produits exceptionnels et financiers	154 152,10 €
TOTAL	4 634 353,66 €	TOTAL	4 410 587,29 €
		Résultat déficitaire	223 766,37 €

AUTORISE le directeur à déposer l'ERRD sur la plateforme de la CNSA.

AUTORISE Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de notifier la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève

Fait à Lodève le 22 avril 2024

Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS
Monique GALEOTE

